

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 71 (1983)

Heft: [5]

Artikel: L'homme de l'année et nous

Autor: Grandjean, Martine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276851>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'homme de l'année et nous

« La nouvelle technologie — ordinateurs, machines à traitement de texte, calculatrices électroniques, etc. — est-elle un instrument de libération ou d'oppression des femmes ? ».

Cette question, posée par l'équipe d'Isis¹, contient, dans ses termes mêmes, la réponse. La nouvelle technologie est un instrument. Et celui-ci ne peut être un instrument de libération que si les femmes l'utilisent en tant que tel. Si la nouvelle technologie est un instrument d'oppression, cela signifie que les femmes, à leur tour, ne sont plus que l'instrument de cette nouvelle technologie.

Un langage nouveau

Le fulgurant développement de l'informatique au cours de ces vingt dernières années a placé le monde adulte dans une situation totalement nouvelle, où les femmes sont, peut-être pour la première fois dans l'histoire, sur un pied d'égalité avec les hommes. En effet, nous nous trouvons tous confrontés à un langage nouveau, un mode de communication auquel rien, dans notre formation antérieure, ne nous a préparés.

Paradoxalement, en tant que femmes, nous serions même plus à l'aise pour saisir et intégrer ces données nouvelles. Non pas, comme le suggérait Philippe Dreyfus dans sa communication lors de la journée « Informatique » organisée par l'ASF (voir article ci-dessus), parce que l'informatique « correspond bien à votre caractère (Mesdames), à vos qualités d'organisation, de méthode, et qu'elle n'exige aucune force physique ». La raison est tout autre et ne tient pas à notre « caractère » mais au fait que nous sommes déjà habituées à nous mouvoir dans une langue qui n'est pas la nôtre, une langue qui reflète un monde où c'est l'autre — l'homme — qui constitue la norme (cf FS janvier 1982).

Un apprentissage linguistique

De nombreux auteurs se sont déjà attachés à montrer l'existence de deux langues, une langue normative masculine, et une langue périphérique féminine. Ces analyses du bilinguisme des femmes n'ont pas pour seul but d'enrichir la linguistique. Elles permettent également aux femmes de prendre conscience que leur adaptation à la langue des hommes s'est faite par un apprentissage culturel. Le processus est, à notre sens, similaire à celui requis pour la compréhension du langage informatique.

Microprocesseurs, kilooctets, logiciels, interfaces et périphériques ne sont que les instruments d'un langage que nous ne connaissons pas : autrement dit, d'un mode de communication auquel nous n'avons pas accès faute d'en comprendre les termes. Or, « l'informatique est devenue au-

jourd'hui un outil d'une plasticité à peu près totale. Son organisation peut se couler, sans obstacle majeur, dans toutes les configurations de pouvoir. Elle bouleversera les règles et les conditions de concurrence entre de nombreux agents économiques, confirmera ou annulera des rentes de position entre le centre et la périphérie dans la plupart des organisations. Mais cette pénétration diffuse entraînera des modifications profondes dans des fonctions essentielles (médecine, enseignement, droit, sécurité sociale, conditions de travail), et par une transparence accrue, mettra en cause les sécurités et les privilèges nés des zones d'ombre de la société ».²

Devant l'enjeu de l'informatique, que peuvent faire les femmes ?

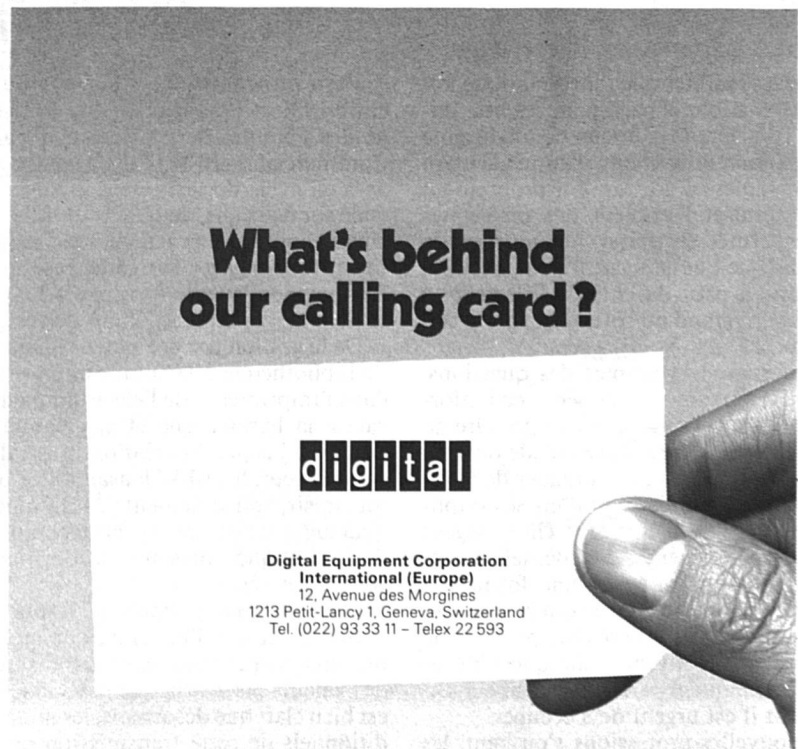
Il faut ici envisager plusieurs aspects. Ceux relatifs aux femmes déjà confrontées à l'introduction des ordinateurs dans les

différents services administratifs. C'est le cas des secrétaires, dactylos, employées de bureau, etc., qui ont dû, pour garder leur emploi, faire une reconversion à l'intérieur de leur profession.

Il faut également envisager les aspects relatifs à l'utilisation que peuvent faire les femmes du développement des professions de l'informatique.

Les femmes et la bureautique

Qu'est-elle exactement, cette bureautique, dont on nous dit qu'elle révolutionne le travail administratif ? Il s'agit de l'« application de l'informatique aux travaux de bureau afin, entre autres, de traiter les messages formels et les textes d'une manière automatisée. Elle recouvre aujourd'hui quatre applications principales : le traite-



A computer company rapidly approaching the four billion dollar mark, with 67,000-plus employees and 360,000 computer installations worldwide. Growing at an average of thirty per cent every year.

We're one of the world's leading computer companies — we make microcomputers, minicomputers and large systems. The secret of our success is that we've

always tried to make computers more manageable because that helps make your business more manageable, too.

That's our calling card. If you have a problem our kind of thinking, experience and advanced technology might help solve why not send us yours? European headquarters is right here in Switzerland.

ment de textes, le courrier électronique, la gestion du temps et la gestion des mémoires individuelles».³

On a beaucoup parlé des effets néfastes de la longue station assise devant les écrans cathodiques. Adeptes de la qualité du travail et de l'ergonomie d'un côté, adeptes de l'informatique à tout crin de l'autre, chacun y va périodiquement de ses arguments quant aux méfaits ou aux bienfaits de la bureautique. Si l'on s'accorde généralement, de part et d'autre, pour admettre qu'un opérateur ou une opératrice de données, travaillant sur écran cathodique, ne devrait pas faire ce travail plus de quatre heures par jour sous peine de lésions physiques éventuelles (en particulier aux yeux), les points de vue divergent dès que l'on entre dans le domaine tangent de l'humanisation ou de la déshumanisation du travail.

Que veulent les femmes ?

Les professions de bureau sont, comme chacun sait, quasi exclusivement féminines. Déshumanisation du travail, femmes-robots, licenciements, etc., ont fait couler beaucoup d'encre. L'approche de la question demeure toujours la même : quels sont les effets sur les femmes — cette masse « muette » — de la robotisation croissante ? Le vice-président de la CAP-SOGETI (Paris), nous a fourni, à la journée de l'ASF, un bon exemple de la nécessité qu'il y a de ne pas penser pour les autres, mais avec les autres : « Dans mon équipe, (je cite de mémoire), nous avons eu l'idée de rendre plus intéressant le travail des femmes chargées de l'entrée des données. Au lieu de retaper mécaniquement une liste de données pour la faire entrer dans l'ordinateur, nous leur avons proposé de les initier à la codification afin de leur permettre d'avoir ainsi un travail plus varié. Eh bien, elles ont refusé. Car, ont-elles dit, pendant que nous faisons l'entrée des données, nous pensons à autre chose, à ce que nous allons préparer pour le repas du soir, aux problèmes des enfants, aux vacances...

Tandis que là, vous nous proposez un travail qui, finalement, n'est pas tellement plus intéressant, et sur lequel, en plus, il faut nous concentrer ». L'anecdote est intéressante à plus d'un titre. Car elle montre, d'une part, que la généreuse équipe dirigeante de CAP-SOGETI est passée à côté de l'esprit dans lequel travaillaient les encodeuses, et, d'autre part, que les femmes, en refusant une proposition qui partait sans doute d'un bon fond, se sont trouvées perpétuer une situation qui, par ailleurs, est dénoncée : la déshumanisation du travail.

Bornons-nous, pour l'instant, à constater que « l'informatisation des tâches répétitives et ennuyeuses n'est acceptable que dans la mesure où elle permet l'introduction d'éléments de créativité et une amélioration des services auprès des opératrices et des consommateurs en général ».⁴

PROGRESSEZ AVEC L'INFORMATIQUE

cours intensifs d'initiation, de Basic,
traitement de texte,
visicalc



Centre Micro Informatique

8, JAMES-FAZY / GENÈVE / ☎ 31 90 90

Quel apprentissage ?

Qu'en est-il de l'étude de ces nouvelles techniques dans les écoles de secrétariat ? Nous avons mené notre enquête en ville de Genève. A très peu d'exceptions près, toutes les écoles ont ajouté l'ordinateur à leur parc de machines. Ainsi, les élèves ont-elles, en cours de formation, la possibilité de se familiariser avec la nouvelle technologie. Encore faut-il, cependant, que la formation elle-même s'adapte aux nouvelles techniques. Comme le fait remarquer une étude du Bureau International du Travail⁵, « ce n'est pas simplement en remplaçant la machine à écrire dans les salles de cours par des systèmes de traitement de textes que les femmes recevront la formation qu'exige l'introduction des systèmes électroniques. Il ne s'agit plus de fournir des qualifications liées à des activités déterminées, mais d'assurer une compréhension plus large ou d'ouvrir l'esprit à l'organisation d'ensemble. La formation en tant que système doit jeter les bases d'un recyclage permanent qui se poursuivra tout au long de la vie professionnelle ».

Quant à celles qui, dans leur travail, sont confrontées à l'ordinateur, il n'y a pas de miracle. Pour grimper dans la hiérarchie et avoir une activité plus intéressante, il faut travailler. Prendre des cours du soir, par exemple, pour apprendre la programmation. Certaines le font, qui sont aujourd'hui secrétaires à mi-temps et programmatrices débutantes pour l'autre moitié du temps. Non qu'elles voudraient absolument faire carrière dans l'informatique, mais, plutôt, elles visent à un travail plus intéressant et moins monotone.

Morale de l'histoire : il en est de l'ordinateur comme de n'importe quel outil de travail, il faut apprendre à le maîtriser. On n'a rien sans rien. ●

Martine Grandjean

¹ Women and new technology, *Women's International Bulletin*, Isis, N° 24, septembre 1982, Genève.

² Simon Nora et Alain Minc, *L'informatisation de la société*, La documentation française, Paris, 1978.

³ *La Suisse*, 8.3.1983.

⁴ La santé, la sécurité et les terminaux à écran cathodique, *Communiqu'elles*, septembre 1982, Montréal.

⁵ Diane Werneka : *Microelectronics and office jobs — The impact of the chip on women's employment*, BIT, Genève, 1983.

Quelle protection contre les abus ?

Si nous sommes tous « fichés » à un titre ou à un autre, quelle protection avons-nous, simples citoyens, contre une utilisation abusive éventuelle des renseignements que stockent sur nous — bien souvent à notre insu — les ordinateurs ?

Quelques cantons romands ont déjà répondu à la question — Genève, Vaud et Neuchâtel — qui ont promulgué une loi en la matière. Pour les autres, ils disposent maintenant d'un guide.

Les chefs des départements cantonaux de justice et police viennent, en effet, de terminer une « loi modèle sur la protection des données personnelles dans le secteur public », dont ils espèrent qu'elle servira de référence aux cantons non encore pourvus dans le domaine. Parmi les informations à propos desquelles une protection efficace est requise, mentionnons celles concernant « les opinions ou les activités religieuses, philosophiques ou politiques, la sphère intime, l'état psychique, mental ou physique, ainsi que les infractions commises et les peines encourues ».

Les cantons ne sont pas seuls à traiter de la question. Sur le plan fédéral, « les travaux permettent, d'ores et déjà, comme le soulignait le Dr iur. Lisa Bener-Wittwer à la journée de l'ASF, de conclure qu'une seule loi sera promulguée pour protéger la personnalité contre les atteintes dont elle peut faire l'objet à la suite du traitement des informations la concernant. Cette conclusion semble fort logique ; toutefois, des problèmes considérables peuvent se présenter lorsqu'il s'agit de cerner des actes en apparence semblables, mais de portée différente selon qu'ils émanent de particuliers ou de l'administration. Dans l'intérêt des justiciables, le législateur devra donc faire preuve de beaucoup de doigté dans ce domaine relativement nouveau et d'un accès difficile »

— (mg)